



Chers parents,

Notre psychologue scolaire, Pauline Foucherot, est présente au collège un jeudi tous les 15 jours. Votre enfant peut la rencontrer si nécessaire, la prise en charge financière est assurée par le collège.

La psychologue fait le point des rencontres avec la Direction et la Responsable de vie scolaire et contacte les parents en cas de nécessité.

Si l'équipe éducative pense qu'un enfant devrait rencontrer la psychologue,

si la famille demande à ce que son enfant rencontre la psychologue,

si l'enfant lui-même demande à rencontrer la psychologue,

nous serons assurés que la famille ne s'y oppose pas, avec l'autorisation ci- dessous dûment complétée.

Cordialement.

La Direction

Je soussigné(e)
responsable légal de l'enfant en
classe de

☐ Accepte

☐ N'accepte pas

Qu'il/elle puisse rencontrer la psychologue scolaire au collège.

Cette attestation est valable pour toute l'année scolaire.

Date et signature des responsables légaux :